

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 10 et 11 décembre 2012**

**2012 DEVE 171** Subvention (2 500 euros) à l'association Parti Poétique pour la poursuite de son projet Banque du Miel dans l'est du 20<sup>ème</sup> arrondissement.

**M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 20<sup>ème</sup> en date du 29 novembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'association Parti Poétique, dont le siège social est situé au 25, rue Roland Vachette 93200 Saint-Denis, pour la poursuite de son projet « Banque du Miel » dans l'est du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Parti Poétique dont le siège social est situé au 25, rue Roland Vachette 93200 Saint-Denis, pour la poursuite de son projet « Banque du Miel » dans l'est du 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.